

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 22 juin 2026

Date de la convocation

15/06/2026

Date d'affichage

15/06/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ref : 2026 42

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Romaric BILOUS, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Thomas RONDIER, Edouard BERGERON, Alexandre VEDRINE, Jacky PEDARD ; Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Patricia PERROCHON, Elise COMTE.

Absents excusés : Véronique VEDRINE représentée par Elise COMTE, Evelyne SULMON représentée par Mélanie LONG.

Absents non excusés : Régine LEMOINE.

Secrétaire de séance : Elise COMTE.

2026 - 42 - Approbation du compte administratif 2025

Madame la Maire donne lecture du compte administratif 2025 qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses 576 646,90 €
- Recettes 574 472,09 €

Soit un déficit de clôture de 2 174,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 214 359,07 €
- Recettes 77 629,70 €

Soit un déficit de clôture de 136 729,37 €

La Maire sort de la salle le temps du vote et donne la Présidence à M. RONDIER

Le Conseil Municipal

APPROUVE

Le compte administratif 2025.

La Maire reprend la Présidence et prend acte de la décision du Conseil Municipal.

La Maire

Chantal LEPAIN

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

Elise COMTE

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE ST-HILAIRE-EN-LIGNIERES - COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES

22/06/2026 20:03

Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Mme Chantal LEPAIN,
A Saint-Hilaire-en-Lignières, le 22/06/2026
Le Mme Chantal LEPAIN

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Saint-Hilaire-en-Lignières, le 22/06/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 15/06/2026

Signataire

VEDRINE Véronique

RONDIER Thomas

PERROCHON Patricia

GAULTIER Anthony

BERGERON Edouard

BILOUS Romaric

COMTE Elise

HERAULT Candice

JOUHANNEAU Emmanuel

LEMOINE Régine

LEPAIN Chantal

LONG Mélanie

PEDARD Jacky



ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

COMMUNE DE ST-HILAIRE-EN-LIGNIERES - COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES

22/06/2026 20:03

Page 2 / 2

Signataire	
SULMON Evelyne	
VEDRINE Alexandre	

Certifié exécutoire par le Mme Chantal LEPAIN, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/06/2026, et de la publication le 23/06/2026.

A Saint-Hilaire-en-Lignières, le
23/06/2026